

A toutes les étapes, si diverses, de son travail (recherche, préparation, décoration et vente), M. HARTMANN dispose de l'aide précieuse et efficace de sa femme, qui a toujours partagé ses activités.

La taxidermie (art de "naturaliser" les animaux) est également pratiquée par M.

- 12 -

HARTMANN et son fils. De nombreux animaux: renards, paons, canards etc..., exposés dans ses bureaux, en font foi. Mais cette occupation, différente, fera l'objet d'un autre article, puisque d'ores et déjà, il a accepté, très gentiment de répondre encore une fois à nos questions.

TRIBUNE LIBRE

Il est dommage de ne pouvoir parcourir à vélo les chemins qui sillonnent notre commune, sans se faire attaquer par un cerbère.

Quel que soit l'endroit, de gros chiens (briards ou autres espèces aux longs crocs), veillent jalousement sur leur territoire. Mais cet instinct primaire compréhensif s'étend toujours en dehors des limites des propriétés de leurs maîtres. Ceux-ci ont, en effet, omis de clôturer leurs biens ou d'attacher leur animal. Qu'ils possèdent de tels animaux par souci de protection ou par goût personnel est justifié.

Qu'advierait-il, pourtant, si leur chien s'attaquait à un enfant qui se promène ou goûte les joies du vélo ?

Nos enfants n'ont pas les réflexes d'un adulte qui, après avoir été mordu, sait parer les crocs acérés d'un cerbère en liberté.

Aussi, Messieurs, Mesdames les maîtres de ces animaux, ayez la gentillesse et le bon sens de les garder dans les limites de vos propriétés.

Mme C. PARISI

CHRONIQUE PROVENCALE

SANT QUENIS (suite)

Puei mai, coumenço uno bravo puado dins lou ribas souto la barro, en plen adrech, e, quouro lou souleou pico : m'aves coumpres !

Long doou camin poudem veire encaro lei soubros d'un four couquier mai es pas evident per lou veire. Dei roucas se soun deboouçats de la barro e se soun expandits dins lou pendis, d'unei tant gros coumo dei cabanouns. Valié miès pas si troubar aqui oou moument que davalèroun. mai, l'a de temps d'aquo !

Lou camin viro puei a drecho souto la capelo e arrivo davans l'intrado d'aquelo.

Lou Fraire que resto touto l'annado dins l'ermitage a adoubat dei poulits ouarts pichinets moute fature sei lieoumes, d'aoubres fruchiers e abaris seis abillos, senso oublier lei flours per ounourar lou Sant.

Partent de la capelo, en ribo de la barro, un drailloun va fins qu'en testo de la mountagno. Es pas luen, emai que la cimo s'enaouso a 636 m d'oouturo.

D'aquí si ves quasi tout lou departement de VAR : la mar, lei Maouros, Sto-Baoumo, lei Bessillouns, oou luen leis Aoups e sei cimos ennevados. Quouro lou temps es clar es uno meravillo.

RESUME : Il existe 3 chemins de pèlerinage pour monter à l'ermitage de ST QUINIS. Le premier part de CAMPS, le second de BESSE et le dernier de STE-ANASTASIE.

Du sommet de la barre on a une vue imprenable sur presque tout le VAR.

R.JACOLOT-BENESTAN P.REVOL

PEINTURE

MICHEL TORRENTE

CHEMIN DE CANDY

Tel. 94 72 22 14

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL. 94.722992
Ste ANASTASIE

Sainte-Anastasie



LA FONTAINE LOIN



BULLETIN MUNICIPAL

N° 27 SEPTEMBRE 1991

4281 TV 83

4287 TV 83

LE MOT DU MAIRE

SI PENDANT LONGTEMPS, DANS NOTRE REGION, L'URBANISME S'EST EXPRIME ESSENTIELLEMENT EN TERMES DE VENTE, QUELQUEFOIS EFFRENEE DE TERRAINS A BATIR, CELA N'EST PLUS AUJOURD'HUI CONCEVABLE.

A STE-ANASTASIE, UN AUTRE CHOIX A ETE FAIT ET LE PREMIER PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, COMME SA REVISION ENTREPRISE DES 1989, ONT MIS FIN, UNE FOIS POUR TOUTE, A CETTE "HEUREUSE PRATIQUE"....

EN EFFET, PERMETTRE A DE NOUVEAUX HABITANTS DE VENIR NOUS REJOINDRE NE SERA PLUS DEMAIN SUFFISANT ; IL NOUS FAUDRA LES ACCUEILLIR PAR DES REALISATIONS INDISPENSABLES, DECENTES (CHEMINS, ECOLE, SERVICES PUBLICS, AIRES DE STATIONNEMENT...).

PAR AILLEURS, COMME CHAQUE MENAGE, LA COMMUNE NE PEUT NEGLIGER DE DEVELOPPER SON PATRIMOINE FONCIER EN ACQUERANT DES BIENS ET IMMEUBLES GARANTS DE SA DETTE, COMME DE LA MAITRISE DES ESPACES QUI LUI SONT ET LUI SERONT DEMAIN NECESSAIRES.

CES ACQUISITIONS, DESTINEES A SATISFAIRE NOS BESOINS ACTUELS ET FUTURS SERONT CONDUITES A UN RYTHME MESURE ET ACCEPTABLE POUR NOS FINANCES.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DEFINI A PLUSIEURS REPRISES CES OPTIONS ET LEURS INCIDENCES BUDGETAIRES. LE MAINTIEN DES TAUX DE NOTRE IMPOSITION LOCALE, DEPUIS TROIS ANS, EST UN GAGE DE MODERATION MAIS AUSSI ET SURTOUT DE GESTION RIGOREUSE DES RESSOURCES ET DES DEPENSES COURANTES DE LA COMMUNE.

CE SONT LA, DES OBJECTIFS QUE VOUS CONNAISSIEZ BIEN SUR DEJA. EN VOUS ENTREtenant A NOUVEAU, AUJOURD'HUI, DE CE SUJET, JE TIENS SIMPLEMENT A VOUS FAIRE MIEUX PARTAGER NOS ESPOIRS POUR UN DEVELOPPEMENT MESURE ET HARMONIEUX DE STE-ANASTASIE.

J. J. J.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 1991

ETAIENT PRESENTS :

MM. REMY, ISTRIA, DEHAYE, RAYNAUD, TOSELLO, ABELLO
CUENOT, LALANDEC, BROSSAUD, FORISSIER, MMES
BOCQUET, LAURENT. Sous la Présidence de
M. MORIN.

ETAIT ABSENT :

M. CORBIER; donne pouvoir à M. MORIN.

ORDRE DU JOUR :

1. ACQUISITION FONCIERE.
2. DEMANDE DE PRET AVEC PARTICIPATION AUX CHARGES D'INTERET PAR LE CONSEIL GENERAL DU VAR.
3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ADRESSEE AU CONSEIL REGIONAL PACA.
4. ACHAT DE MATERIEL DE PREVENTION INCENDIE.
5. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE.
6. FIXATION DU PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE.
7. PROJET D'ECOLE DE MUSIQUE (SIVOM).
8. TRAVAUX MUNICIPAUX.
9. COMITE INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

1. ACQUISITION FONCIERE :

Dans le cadre de la révision, actuellement en cours, de son Plan d'Occupation des Sols, la Commune a défini un certain nombre de projets d'urbanisme. L'un d'eux concerne la réalisation d'un espace public, comprenant une aire de stationnement en bordure SUD de l'actuelle zone urbaine ancienne. L'autre, le transfert de l'actuelle Mairie, dans un bâtiment plus vaste et mieux adapté à la desserte des administrés.

A la suite d'un décès, les héritiers viennent de proposer à la Commune une transaction amiable permettant l'avancement de ces deux projets. L'occasion se présente donc, aujourd'hui, de faire l'acquisition:

- d'un terrain de 1330 m², cadastré D 789

- d'une maison d'habitation attenante située 33 Rue Notre-Dame, cadastrée D 563 et 564 (en zone DPU)

- le tout pour une somme de 450 000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'acquisition de ces biens au prix demandé. Il donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

Le plan de financement est le suivant :

- emprunt sur 15 ans à 5% au Conseil Général250 000 F
- subvention spécifique du Conseil Général100 000 F
- autofinancement et subvention espérée du Conseil Régional100 000 F

450 000 F

2. DEMANDE DE PRET AVEC PARTICIPATION AUX CHARGES D'INTERET PAR LE CONSEIL GENERAL DU VAR :

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter auprès du Conseil Général une participation financière aux charges d'intérêt versée par le département sur un prêt de 250 000 F contracté auprès du Crédit Agricole, afin de permettre à la Commune d'acquérir un bâtiment cadastré section D N°563 et 564 destiné à accueillir la nouvelle mairie et d'une parcelle non bâtie cadastrée section D N°789, destinée à la réalisation d'un espace public, opération d'intérêt départemental. Taux 5% pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'autorise à solliciter un prêt bancaire du Crédit Agricole bonifié par le département ; s'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ADRESSEE AU CONSEIL REGIONAL (PACA)

Une demande de subvention exceptionnelle destinée à aider la Commune à financer l'acquisition foncière décidée par la Commune est adressée à M. Le Président du Conseil Régional.

La somme demandée est de 100 000 F.

4. ACHAT DE MATERIEL DE PREVENTION INCENDIE:

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la Société TECHNAMM à MALLEMORT, concernant la vente à la Commune d'un véhicule d'occasion LAND ROVER ainsi que d'un Kit "Tech Feu 600", le tout destiné à la prévention incendie et à la première intervention sur des feux naissants. Le montant de cette acquisition est le suivant :

- véhicule : 40 000 F TTC

- kit : 69 500 F TTC

L'achat de ce matériel sera financé à 80% par le Conseil Général du VAR. La TVA (18,60%) sera récupérée.

C' EST AU VILLAGE...

Dans cette nouvelle rubrique, nous nous proposons de vous présenter, en quelques lignes, un métier peu courant, insolite, à caractère artistique ou artisanal, exercé bien entendu par l'un des habitants du village. Il va sans dire que les personnes que nous contacterons seront libres d'accepter ou de refuser l'interview. Nous remercions M. HARTMANN d'avoir bien voulu inaugurer cette série, en répondant très aimablement et très patiemment à nos questions.

M. Pierre HARTMANN, naturaliste, s'est fixé à STE ANASTASIE (Quartier Rebouillon) en 1978, avec sa femme et ses 3 enfants. Il exerce ce rare métier depuis 1969, juste après avoir quitté l'armée où il était méhariste, fonction rare également, évocatrice de visions prestigieuses et magiques. M. HARTMANN a vraiment le don de choisir des métiers passionnants et poétiques.

En ce qui concerne le second, celui qui nous intéresse aujourd'hui, il y a été amené par un intérêt passionné pour la nature et les animaux, qui l'a possédé depuis son plus jeune âge.

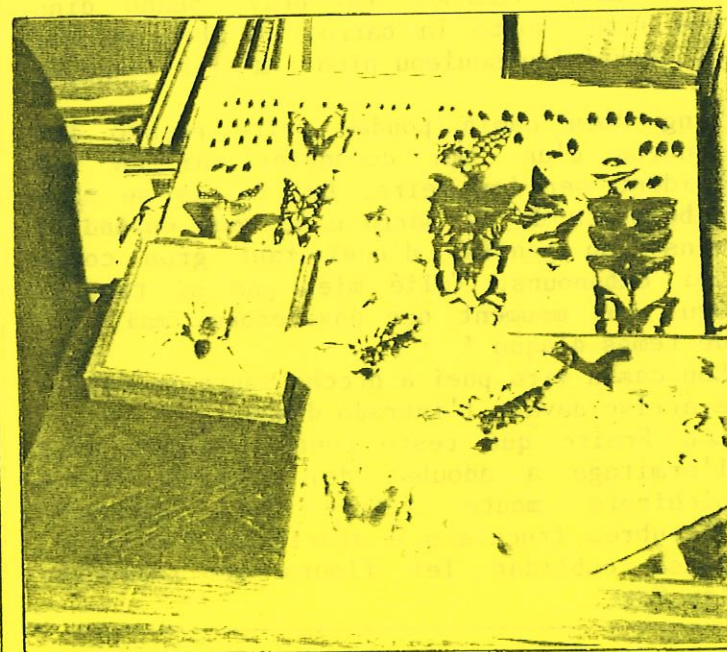
Son travail consiste à rechercher, dans la campagne environnante, certains insectes, en particulier CRIQUETS, BLATTES et PHASMES. Si les 2 premières espèces sont très connues, les PHASMES le sont moins. Ce sont ces bizarres petites bêtes fines ressemblant à des petits bouts de branches, à tel point qu'on ne peut les distinguer que si l'une d'entre elles se met à bouger. Toutes les autres alors suivent le mouvement...et la récolte est bonne. Les fourmis, les abeilles sont l'affaire d'autres spécialistes. Ces insectes sont d'abord "stockés" en attendant les commandes qui ne tardent pas à arriver de tous les coins de FRANCE (en particulier de la région parisienne, de toutes les grandes villes, du Nord et de l'Ouest). Elles émanent surtout d'écoles publiques et privées, écoles primaires, lycées, facultés (environ 3600 établissements scolaires desservis), ceci dans un but éducatif : acquisition de connaissances scientifiques par l'observation dirigée, développement de ce sens de l'observation, etc...

A chaque envoi est jointe une notice se rapportant à chaque espèce, avec toutes les indications nécessaires pour les garder dans de bonnes conditions (essentiellement : température, humidité, nourriture). L'INRA et le CNRS font aussi partie de sa clientèle habituelle.

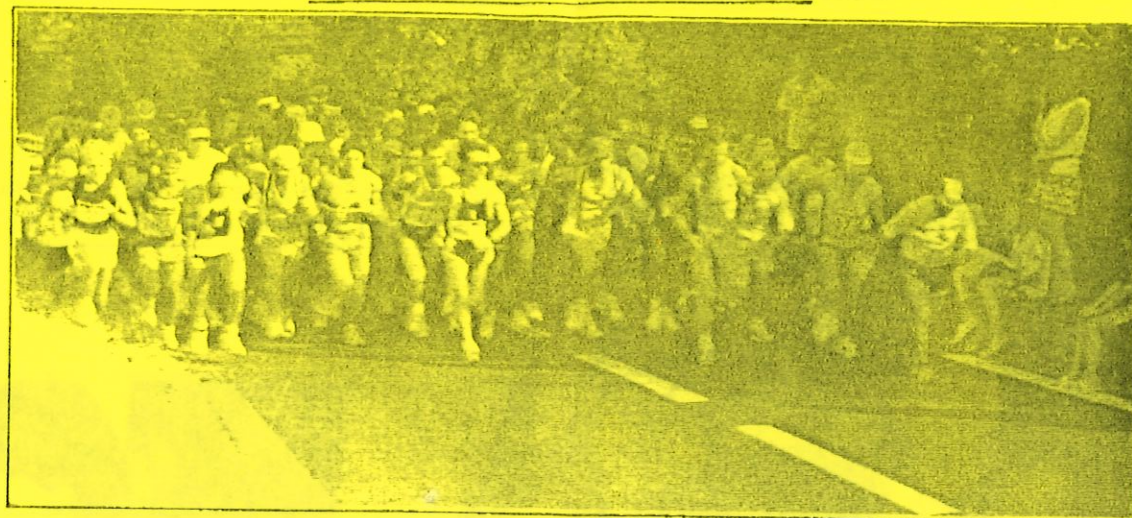
M. HARTMANN conserve également certains insectes morts, en les congelant, dans un but de dissection. Ils sont expédiés dans de l'alcool et congelés à nouveau dès leur arrivée.

Ce procédé a l'avantage sur la conservation totale dans l'alcool, de laisser l'animal en meilleur état, ce qui facilite la dissection, opération extrêmement minutieuse.

Enfin, nous abordons le 2ème aspect, plus récent (5-6 ans) de son métier, qui est peut-être moins scientifique, mais plus artistique ; il reçoit, simplement desséchés à l'aide de naphtaline, des insectes exotiques venant de pays tropicaux (THAILANDE, AMERIQUE LATINE, AUSTRALIE, INDES et AFRIQUE), papillons splendides aux brillantes couleurs, scorpions géants, araignées velues et non moins géantes, pour vous émerveiller... ou vous faire frémir de peur. Son rôle consiste à humidifier chaque bête afin de pouvoir lui redonner un aspect "vivant", une attitude naturelle : le papillon vole, ailes déployées ; le coléoptère marche sur la terre ou vole également ; l'araignée immobile (et pour cause !) guette sa proie ; le scorpion dresse son dard.



Une fois acquise l'attitude voulue, l'animal est placé sous verre (toute une collection parfois lorsqu'il s'agit de papillons), encadré avec goût... et prêt pour la vente. Pour assurer cette vente, M. HARTMANN participe à des marchés, à des expositions, en particulier sur la Côte, où il a une clientèle qui apprécie ses merveilleux spécimens.



Le départ à la Font du Ver

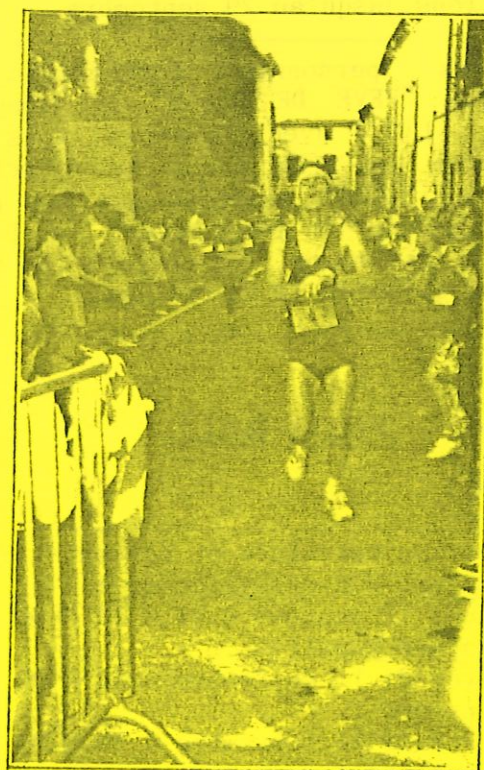
Samedi 20 juillet a eu lieu la 5ème édition des Boucles de l'Issole. Beaucoup de monde et un très grand succès pour les organisateurs : 144 participants et des vainqueurs de grande classe.

Le Polonnais PODERESKI a gagné dans le temps record de 36"50, améliorant le temps de 1990 de (37") ; second, le marathonien J.Marc DELASPRE en 36"59 et troisième, Daniel MURRO de l'A.C.P. de MARSEILLE en 38"04. La première féminine est Mme CONTE qui a couru les 11 Km en 46"22 pulvérisant le record féminin 1990 de 08"38.

Les organisateurs remercient chaleureusement les bénévoles qui ont bien voulu donner un peu de leur temps, pour assurer le succès des Boucles, la Mairie de STE-ANASTASIE, son Maire et tout son personnel, pour avoir supporté la charge, matérielle avant, pendant et après la course.



Epuisé mais volontaire!



Fin de l'enfer!



La traversée du village

Les crédits nécessaires ont été votés en mai 1991 (budget primitif). Proposition adoptée à l'unanimité.

5. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Depuis 1987, aucun réajustement de ces tarifs n'a été effectué. Depuis cette date cependant les charges de la Commune en ce domaine, n'ont cessé de croître en raison notamment d'augmentations successives et non répercutées du coût des transports routiers.

En conséquence, il est décidé, comme cela avait été annoncé en juillet 1991, de fixer le montant de cette participation pour chaque enfant à 380 F pour l'année scolaire 1991/1992.

- Pour 1 enfant : un paiement en septembre.
- Pour 2 enfants : paiement échelonné sur 2 mois.
- Pour 3 enfants : paiement échelonné sur 3 mois (etc...).

Adopté à l'unanimité.

6. FIXATION DU PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Pour les mêmes motifs, le prix du repas est fixé à 13 F pour l'année scolaire 1991/1992.

Adopté à l'unanimité.

7. PROJET D'ECOLE DE MUSIQUE (SIVOM) :

Mme LAURENT, Adjoint chargé de la culture, précise les conditions actuellement obtenues et devant permettre le début des activités d'une école de musique à STE-ANASTASIE.

Pour la première année, seuls le piano et le solfège seraient enseignés.

Le coût mensuel, par enfant, pour les familles, serait proche de celui pratiqué dans d'autres communes, soit environ 150F.

Le montant de la participation communale serait d'environ 1000 F par enfant et par an.

L'école de musique (SIVOM) fournirait gratuitement le piano qui serait installé à la salle polyvalente.

Le coût social du personnel enseignant (si possible recruté sur place) serait pris en charge par le Syndicat.

La discussion est ouverte, une quasi unanimité se dégage en faveur du projet.

Des questions restent cependant en suspens, notamment en ce qui concerne le coût de l'opération, le Maire propose que ce sujet soit réexaminé lors du prochain conseil.

Accord unanime.

8. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CITERNE D.F.C.I. :

Le Conseil Général vient de nous attribuer, à titre exceptionnel, une nouvelle citerne D.F.C.I. de 30 000 litres.

Il appartient à la Commune de fixer le lieu de son implantation et de préparer la plate forme.

Après consultation de toutes les personnes concernées, pompiers forestiers, CCFF, il est convenu d'installer cette réserve d'eau, entre FORCALQUEIRET et THEME, en limite SUD de la Commune.

9. TRAVAUX MUNICIPAUX :

M. CUENOT, Premier Adjoint, expose les travaux réalisés depuis le dernier conseil (voir rubrique "Travaux réalisés sur le territoire communal du 15 juillet au 15 septembre).

Il rappelle les projets devant prochainement aboutir et demande aux membres du conseil de faire connaître, dès que possible, leurs propositions pour 1992.

La préparation de ce budget implique, en effet, un long travail préparatoire et une étude en commission, ceci au cours de ce dernier trimestre.

(voir suite p.6)

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATION FISCALE

La taxe d'habitation est due :

- pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, y compris pour les habitations légères ou les baraquements simplement posés sur le sol (JO-AN, 3/10/1988) ;

- pour les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la taxe professionnelle ;

- pour les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat, des départements et des communes.

Exonérations permanentes :

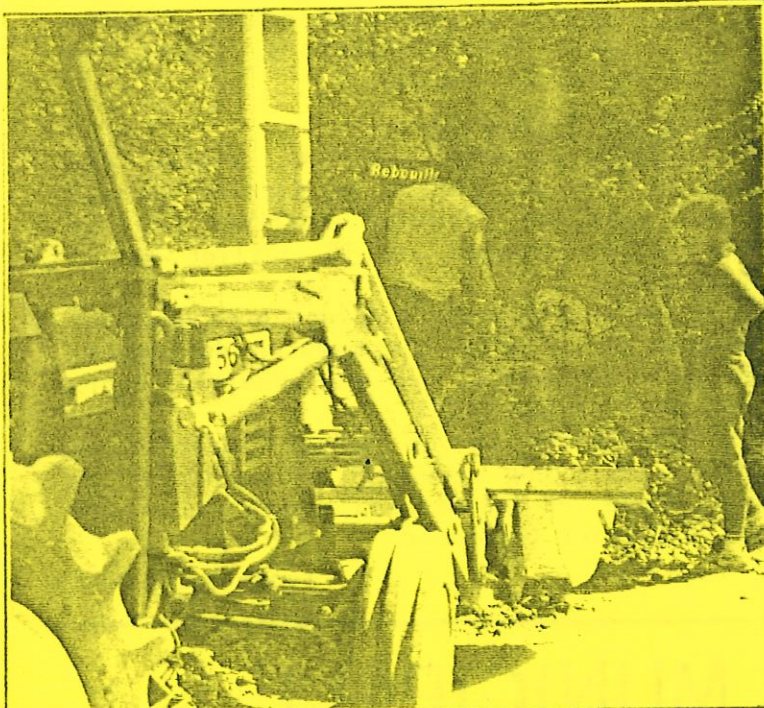
- locaux passibles de la taxe professionnelle ;
- bâtiments servant aux exploitations rurales ;
- locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats ;
- bureaux des fonctionnaires publics ;
- caravanes quelles que soient les conditions de leur stationnement et de leur utilisation (CE 11/4/1986).

Assiette de la taxe : elle est calculée sur la valeur locative des habitations et de leurs dépendances.

LE BULLETIN MUNICIPAL

Après plus de deux années d'existence et de parution régulière, votre bulletin change de présentation.
La première page sera, chaque mois, illustrée d'une photo du village (place, rues, environs), d'une curiosité ou d'un évènement marquant.
Dans les pages intérieures sera poursuivie l'amélioration de la présentation des rubriques, des textes et de l'illustration.
Si vous possédez des vues anciennes de STE-ANASTASIE, elles seraient les bienvenues et permettraient de faire revivre pour beaucoup le passé du village.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 1991



Installations sportives :
- tonte du terrain de foot-ball et arrosage pour sa remise en état en vue de l'ouverture prochaine de la saison sportive.
Débroussaillage :
Opération quasi-quotidienne en divers points du territoire communal.
Restaurant scolaire :
- modification de l'aménagement intérieur, notamment pose d'une paillasse dans l'office.
- achat d'un réfrigérateur neuf.



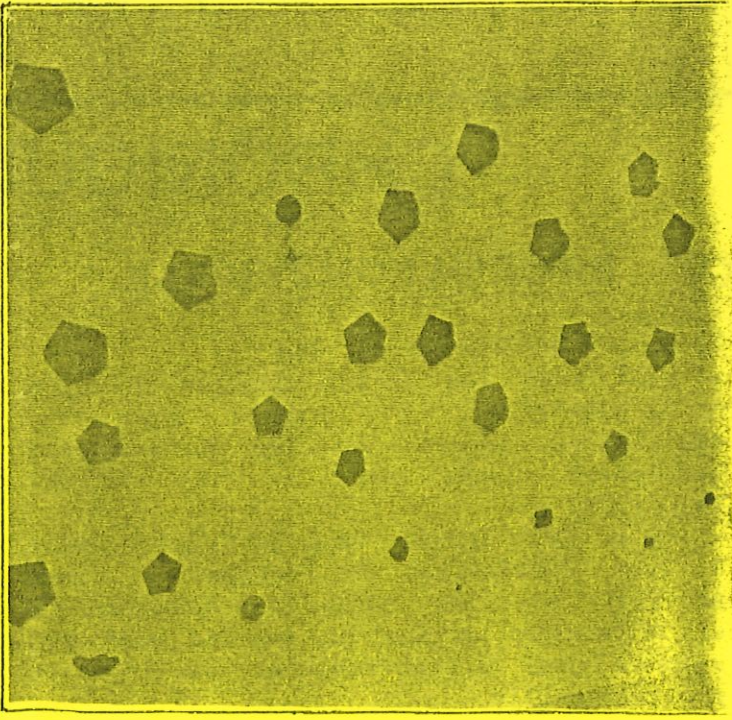
L'HORLOGE

La vieille horloge du village battait un peu de l'aile. La remise en marche s'avérait délicate. C'était sans compter sur le savoir-faire de Monsieur GRANGER, Horloger, demeurant à Naple. Après ce travail bénévole, nous le remercions sincèrement.



REMERCIEMENTS

La salle de réunion de la salle polyvalente sera bientôt pourvue d'une sonorisation, don d'un habitant du village. Ce cadeau "anonyme" contribuera, n'en doutons pas, à notre vie associative.
Nos remerciements sincères à ce généreux donateur.



BAPTEMES REPUBLICAINS



Nos félicitations à M. et Mme JOLLIN à l'occasion du baptême de leur fils Jérémy.



Nous avons relaté dans notre précédent bulletin le baptême civil de Sylvain CLEMENT, fils de M. et Mme CLEMENT, habitant les Bréguières.
Aujourd'hui ce sera le tour de son frère cadet Nicolas.
Nos félicitations aux parents et nos vœux de bonheur à Sylvain.

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES CIGALES

Nous avons le plaisir de vous informer que les activités manuelles reprendront à notre local en septembre :
- lundi 9 - 14 H 30 : peinture sur soie.
- mardi 10 - 14 H 30 : couture-crochet-broderie.
- mercredi 11 - 14 H 30 : bibliothèque.
- jeudi 12 - 14 H 30 : émaux.
Adhésion et règlement de la cotisation 91/92 sur place :
Couture : 100 F Soie : 100 F
Emaux : 150 F.
Nouveauté : à partir du jeudi 12 septembre à 14 H 30 jeux de société à la salle polyvalente.
Nous vous rappelons que la Gym-Douce reprendra le jeudi 12 septembre de 10 H à 11 H salle polyvalente.

La prochaine sortie du Club aura lieu le vendredi 4 octobre à APT.
Au programme : Visite d'une confiserie, la plus importante de FRANCE.
Repas au restaurant et visite de la Vallée du Colorado Français (anciennes carrières d'ocre).

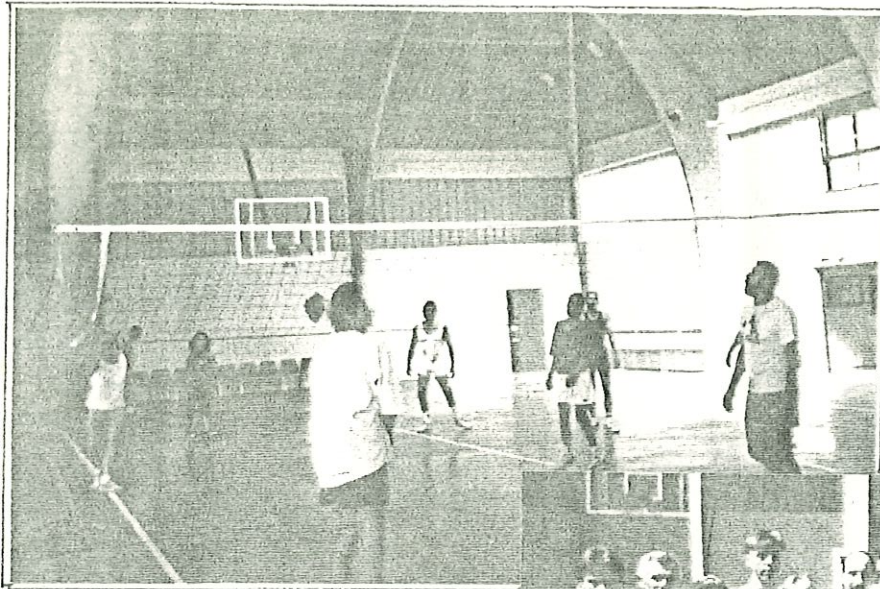
Prix : 160 F.
Inscriptions jusqu'au 29 septembre.

Pour les personnes intéressées par l'Opérette "REVE DE VALSE" le samedi 19 octobre : 150 F avec transport, vous devez vous faire inscrire avant le 4 octobre, l'Opéra de TOULON exigeant que les places soient réglées 15 jours avant le jour du spectacle. Néanmoins, vos chèques ne seront encaissés qu'après le 21 octobre.



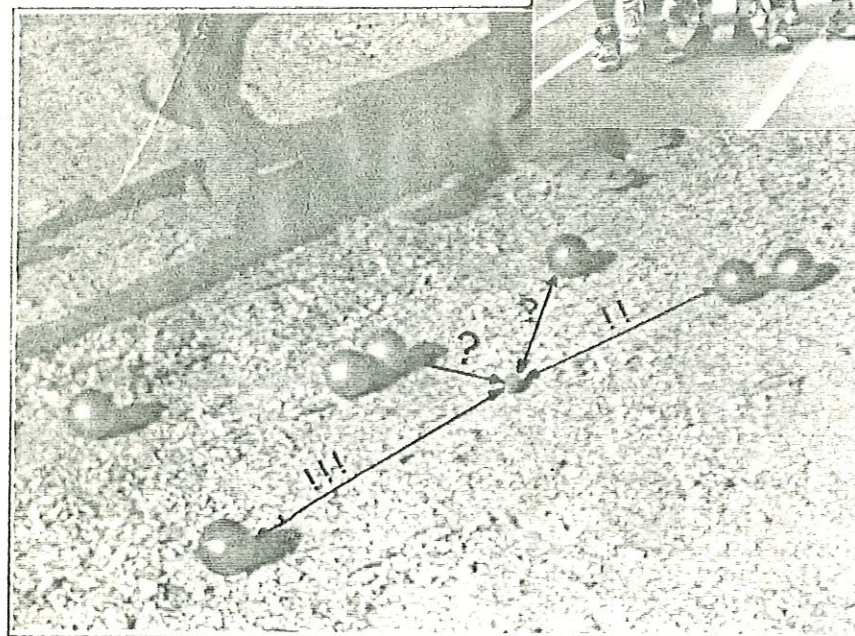
FOOT-BALL

Reprise entraînement saison 91/92.
Juniors-Séniors-Vétérans :
Jeudi 12 septembre 91 à 18 H 30
Minimes-Pupilles :
Mercredi 11 septembre à 14 H 00
Poussins :
Mercredi 11 septembre à 15 H 30
Débutants :
Mercredi 11 septembre à 17 H 00



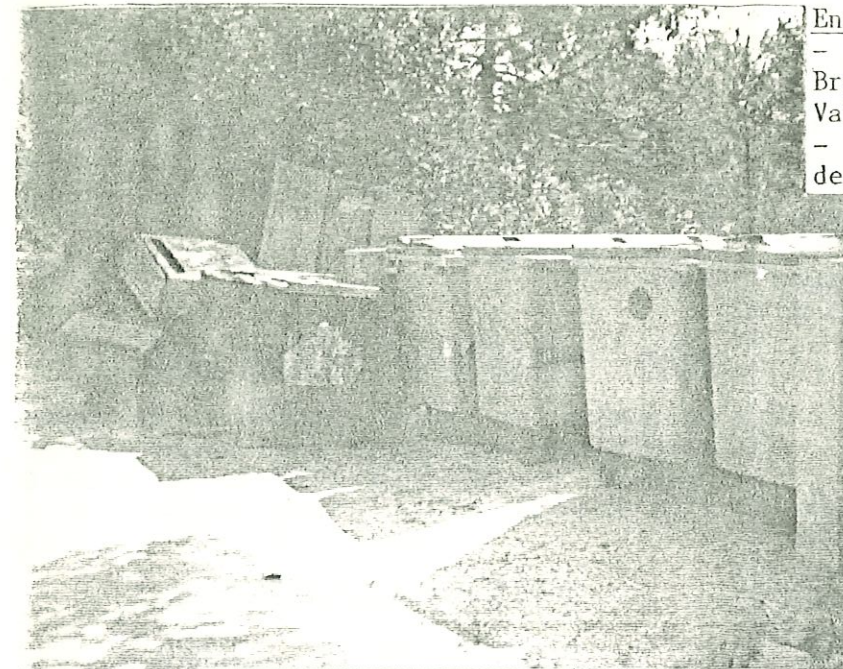
Le tournois de volley-ball

Les participants au tournois
de volley-ball



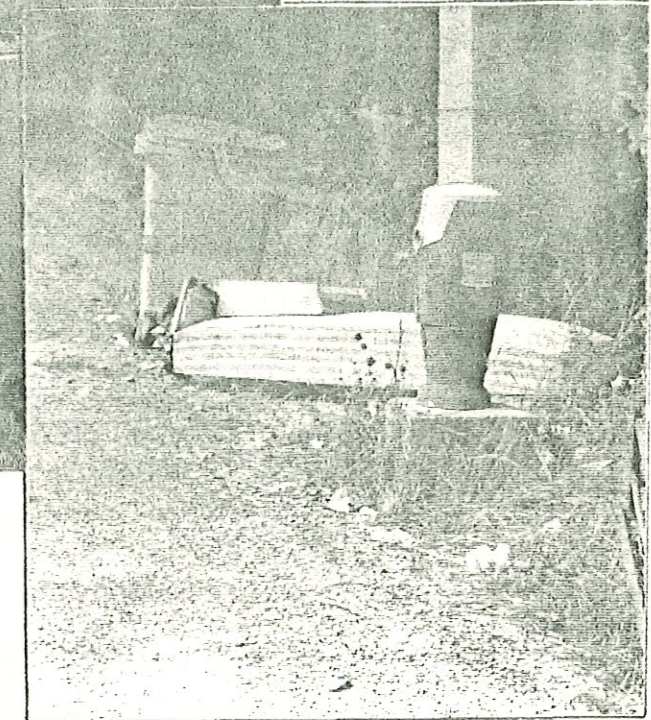
Le tournois de boules

Les majorettes et la fanfare
des pompiers d'Auriol



L'entourage des conteneurs des Bréguières,
sitôt après sa construction.
Décidément, STE ANASTASIE possède de solides
naturels irréductiblement facétieux.
Devons-nous faire nôtre la sage philosophie
de Figaro : "Je me presse de rire de tout,
de peur d'être obligé d'en pleurer ?"
Qu'en pensez-vous ?

Entourages de conteneurs à déchets : -5-
- construction d'un entourage chemin des
Bréguières (4 conteneurs) et chemin du
Vallon de Gueirol (2 conteneurs)
- encastrement d'un conteneur dans un mur
de pierres rue des Vendanges.



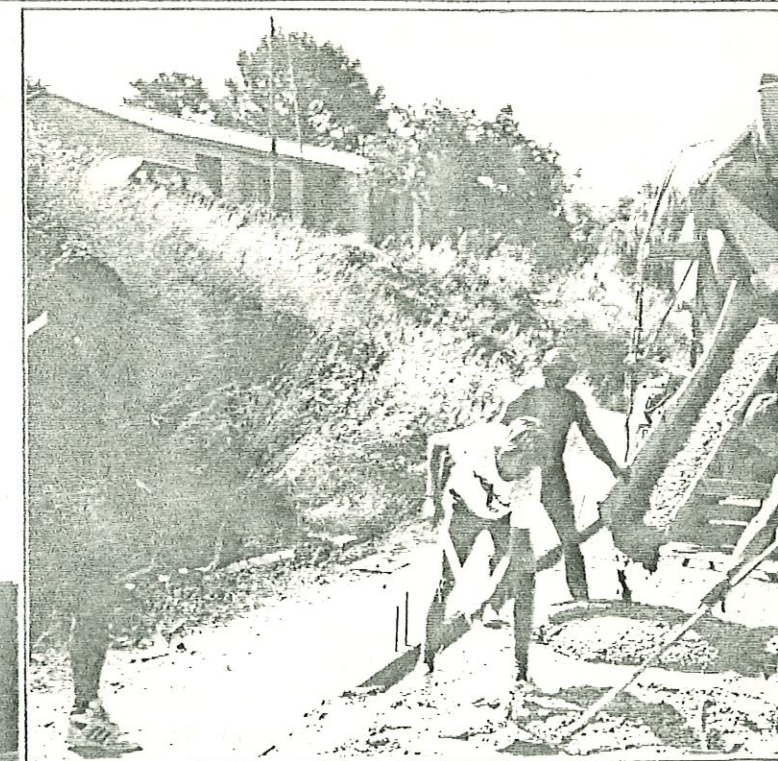
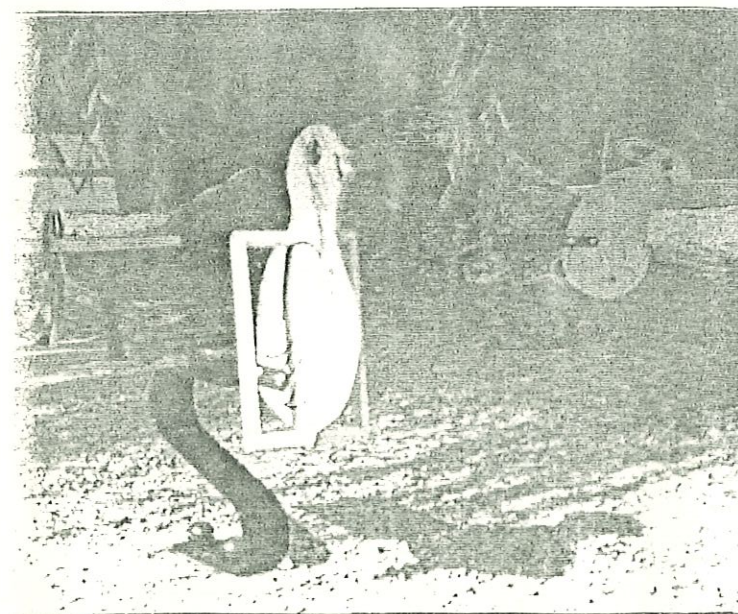
Ecole primaire :

- taille des arbres et des arbustes.
- divers travaux d'entretien : cour, plomberie, électricité.
- mise en place de 2 corbeilles de propreté.

Ecole maternelle :

- remplacement du revêtement plastique des toilettes des élèves par du carrelage émaillé.
- retouches de peinture et travaux d'entretien.
- installation de jeux de plein air : 2 "puces" (balançoires individuelles), 2 poutres d'équilibre à 2 niveaux différents, pont suspendu, banc.

Une cabane et une cage à grimper (non encore livrées) seront installées, dès réception dans les jours à venir.



Voirie :

- réparation du chemin du Vallon de Gueirol dans sa partie haute. Cette section de chemin était devenu quasiment impraticable après les pluies de l'hiver.
 - bétonnage du chemin du Vallon de Gueirol sur 100 mètres au niveau du chemin de Bellevue.
- Cette opération mettra un terme aux dégradations permanentes de cette portion de chemin par les eaux de ruissellement.
- rebouchage des nids de poule.



PLANTATIONS

La Mairie envisage de planter en iris le talus bordant la place de la Gare, le long de la route départementale N°15. De nombreux donateurs se sont déjà manifestés pour offrir des plants à la Mairie. Le moment étant venu, nous les prions de bien vouloir de nouveau se faire connaître et les remercions par avance.



MATERIAUX DISPONIBLES

La construction de la salle polyvalente avait dû, il y a un an, être interrompue à la suite de graves désordres de charpente. La Commune avait alors obtenu que les matériaux remplacés (poutres et bacs métalliques de toiture) lui soient remis par le maître-d'oeuvre. Ce matériel de récupération a été utilisé de la façon suivante :

1. Réalisation de locaux-techniques municipaux.
2. Quelques dons à des responsables bénévoles d'associations.

Le reliquat inutilisé peut être aujourd'hui cédé gratuitement, en faibles quantités aux habitants du village qui en feront la demande à la Mairie.



SYNDICAT DES CHEMINS

Syndicat des chemins :
Lors de la réunion du 6 août du Syndicat des chemins a été établi le planning des travaux de voirie à réaliser par l'entreprise LEFEBVRE sur les 7 communes du canton.
A STE-ANASTASIE, les travaux devraient débuter aux environs du 10 novembre, en parallèle avec ceux de FORCALQUEIRET. Ils concerneront :

- le chemin de Plane-Bouis;
- la rue des Poilus de 14-18;
- deux ruelles adjacentes à la place St-Just;
- l'angle du chemin des Fabres et du terre-plein de la salle polyvalente.

(suite du compte rendu du Conseil Municipal)

10. COMITE INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

Suite à la décision du Conseil d'adhérer à ce comité, les délégués et représentants de la Commune sont ainsi désignés :

- Mme LAURENT Marie, titulaire
- M. TOSELLO Daniel, titulaire
- M. MORIN, suppléant
- M. CUENOT, suppléant

DESIGNATION D'UN MEMBRE CONSULTATIF
REPRESENTANT LE MILIEU ASSOCIATIF :

M. Aristide JURAVERT.



LA POSTE

A compter du samedi 7 septembre 1991 et uniquement le samedi, le bureau de poste de STE-ANASTASIE sera ouvert au public de 8 H 30 à 11 H 30.
Pas de changement d'horaires pour les autres jours.

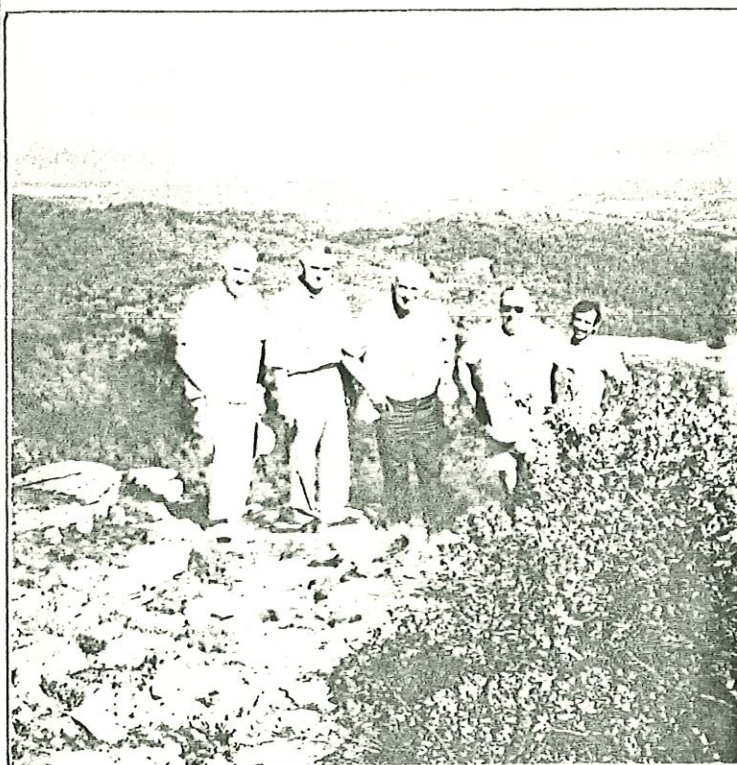


VENTE D'OUTILLAGE

Le camion de cette entreprise de vente d'outillage stationnera dans notre village DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1991 de 15 H 30 à 17 H 30 devant la coopérative viticole.

COMITE COMMUNAL

DES FEUX DE FORET



Après l'incendie du 26 juillet 1991, visite des responsables communaux accompagnés de M. QUADRUPANI, Président responsable des C.C.F.F.

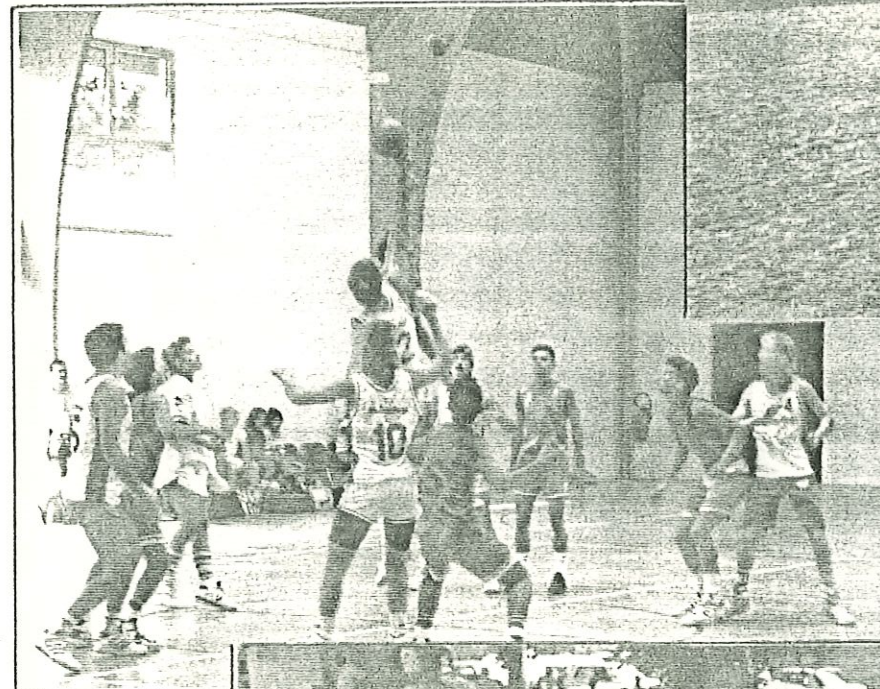


L'incinération, en plein air, des végétaux, ne sera autorisée qu'à partir du 15 OCTOBRE. D'ici là, les feux restent soumis à autorisation préalable à déposer en Mairie, 8 jours pleins avant le brûlage (ou autre type de feu).

LA VIE AU VILLAGE

LES FESTIVITES DE LA SAINT-JUST

Le tournoi de foot-ball sur un terrain brûlé par la canicule.



Le tournoi de basket-ball



L'apéritif traditionnel de la Saint-Just sous les ombrages de la place de la Gare.



La retraite aux flambeaux